conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NovaTec® Triplo 15-9-15



Version: 1.5 Date de révision: Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 08.02.2021

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NovaTec® Triplo 15-9-15

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Engrais

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS

120, rue Jean Jaurès

F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

: fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h

Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger N'est pas une substance ni un mélange

dangereux conformément au règlement

(CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

: EUH210

Fiche de données de sécurité disponible

sur demande.

Information supplémentaire "Harzardous Substances" législation allemand

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NovaTec® Triplo 15-9-15



Version: 1.5 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 08.02.2021

(Gefahrstoffverordnung) Appendic I , No. 5 (Nitrate d'Ammoniaque group C III)

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais

NPK - engrais contient: Nitrate d'ammonium, sels

d'ammonium, phosphates, Sulfate de Magnésium, Sulfate de Potassium, sels de calcium, potassium et éventuellement

magnésium et oligo-éléments.

Contient

1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-,phosphate (1:1)

Composants dangereux

| Nom Chimique | NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|--------------------|---|--|--------------------------|
| nitrate d'ammonium | 6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27- XXXX | Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319 | >= 10 - < 45 |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Appeler un médecin.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du

dexamétason en aérosol (atomiseur).

En cas de contact avec la

peau

: Laver avec de l'eau et du savon.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NovaTec® Triplo 15-9-15



Version: 1.5 Date de révision: Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 08.02.2021

En cas de contact avec les

yeux

: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15

minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:

Méthémoglobinémie

Risques : Contrôle ultérieur pour pneumonie et oedème pulmonaire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

: Eau

Movens d'extinction

inappropriés

: Mousse

Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO2)

Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : À des températures au-dessus de 130 °C, des gaz de décomposition dangereux peuvent être dégagés: Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote,

ammoniac

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

Assurer une ventilation adéquate.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NovaTec® Triplo 15-9-15



Version: 1.5 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 08.02.2021

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Ne pas ieter les résidus à l'égout.

protection de l'environnement Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une : Prot manipulation sans danger Évite

Protéger de toute contamination.
 Éviter une exposition directe au soleil.
 Protéger de l'action de la chaleur.

Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection

contre l'incendie et

l'explosion

: Ce produit n'est pas inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur

et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières

combustibles.

Mesures d'hygiène : Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. En

cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Protéger de l'humidité (le produit est hygroscopique,

possibilité de prise en masse ou désagrégation).

Information supplémentaire

sur les conditions de

stockage

: À protéger de l'eau. Éviter une exposition directe au soleil.

Classe de stockage : 5.1C, Nitrate d'ammonium et préparations contenant du (Allemagne) (TRGS 510) nitrate d'ammonium

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations

concernan.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NovaTec® Triplo 15-9-15



Version: 1.5 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 08.02.2021

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---------------------|--------------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| nitrate d'ammonium | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 36 mg/m3 |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 5,12 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur s | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 2,56 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur s | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 8,9 mg/m3 |
| | Consommateur s | Contact avec la peau, Ingestion | Long terme - effets systémiques | 2,56 mg/kg p.c./jour |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---------------------|--------------------------------------|---------|
| nitrate d'ammonium | Station de traitement des eaux usées | 18 mg/l |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : protection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de

poussière.

Filtre à particules EN 143 P1 (faible capacité de rétention

(particules solides de produits inertes)).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NovaTec® Triplo 15-9-15



Version: 1.5 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 08.02.2021

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : granuleux

Couleur : divers

Odeur : très faible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 5 - 5,5, Concentration: 100 g/l (20 °C)

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité,

supérieure

: Non explosif

Limite d'explosivité, inférieure : Non explosif

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Masse volumique apparente : env. 1.150 kg/m³

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable

Température de : > 130 °C

décomposition Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition

thermique.

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NovaTec® Triplo 15-9-15



Version: 1.5 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 08.02.2021

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

Caractéristiques des particules

Répartition : D50 = 3.2 mm

granulométrique D50 Plage de tolérances = 2,8 mm - 3,6 mm

technique de mesure: Méthode de mesure optoélectronique

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Éviter l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites,

substances reagissant acidement ou basiquement, substances susceptibles d'etre inflammable ou oxydable, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des

hydrocarbures chlorés, composés organiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

tion : Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote,

dangereux

ammoniac

SECTION 11: Informations toxicologiques

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NovaTec® Triplo 15-9-15



Version: 1.5 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 08.02.2021

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l

Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

cutanée Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: non irritant

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NovaTec® Triplo 15-9-15



Version: 1.5 Date de révision: Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 08.02.2021

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: non sensibilisant

Composants:

nitrate d'ammonium:

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon

SGH (Système Global Harmonisé)

Composants:

nitrate d'ammonium:

: Méthode: OCDE ligne directrice 471 Génotoxicité in vitro

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le

: Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré développement du fœtus

d'effets tératogènes.

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NovaTec® Triplo 15-9-15



Version: 1.5 Date de révision: Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 08.02.2021

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun

effet sur la fertilité.

Incidences sur le : Espèce: Rat

développement du fœtus Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré

d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

NOAEL: > 1.500 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Rat

NOAEL: = 256 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 52 w

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat

NOAEL: >= 185 mg/kg

Voie d'application: Par inhalation

Durée d'exposition: 2 w

Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NovaTec® Triplo 15-9-15



Version: 1.5 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 08.02.2021

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 422 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 555 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues : NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 83 mg/l

Durée d'exposition: 168 h Type de Test: autre(s)

Méthode: Donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries : CE 20 (boue activée): env. > 100 mg/l

Durée d'exposition: 0,5 h Type de Test: autre(s)

Méthode: Donnée non disponible

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50: 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l

Durée d'exposition: 10 jr

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NovaTec® Triplo 15-9-15



Version: 1.5 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 08.02.2021

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit fonctionne dans le sol comme engrais

et est diminué en quelques semaines.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la

biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances

inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -3,1

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Lors d'une élimination par traitement biologique, un

dérèglement du processus de nitrification de la boue activée

peut intervenir.

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les

organismes aquatiques.

Information écologique supplémentaire

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NovaTec® Triplo 15-9-15



Version: 1.5 Date de révision: Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 08.02.2021

propriétés des différents constituants.

Pour les valeurs élevées de pH, telles qu'elles peuvent exister

naturellement pour les eaux, il faut s'attendre à une augmentation de l'effet toxique sur les organismes

aquatiques.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Vérifier la réutilisation en agriculture.

Contacter le fabricant.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale;

ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

pentahydraté

tétraborate de disodique

: contient

Classe de contamination de : WGK 1 pollue faiblement l'eau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NovaTec® Triplo 15-9-15



Version: 1.5 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 08.02.2021

l'eau (Allemagne)

Autres réglementations : TRGS 511 'Ammoniumnitrat'.

Produit soumis au règlement (UE) 2019/1148; les transactions suspectes, la disparition ou le vol du produit doivent être signalés à l'autorité compétente.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette produit.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Ox. Sol. : Matières solides comburantes

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. -Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NovaTec® Triplo 15-9-15



Version: 1.5 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 08.02.2021

bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR